

Déclaration des délégués CGT du CHU de Clermont-Ferrand au CTE du 23 février 2021

Février 2021

Les **délégués CGT** dénoncent une nouvelle fois le peu de considération et les décisions prises contre les agents sur plusieurs points :

Assignations :

- Les assignations faites et communiquées :
 - sans respect des règles (24 heures avant le début de la grève, par le biais des boîtes mail et également des réseaux sociaux, bafouant également le droit à la déconnexion)
 - ni respect des agents à pouvoir défendre leurs conditions de travail et faire entendre leurs voix pour obtenir des moyens pour l'hôpital,
 - culpabilisation indécente des agents sur la perte de chance (si déprogrammation) que la Direction veut leur faire porter (voir courrier du 3 et 5 février 2021).

Départ massif de professionnels :

- La fuite massive de professionnels de santé IDE, AS est due en grande partie au manque de considération de la direction générale.
- Les organisations sont mises en place et imposées sans aucune concertation et visibilité pour les agents.
- Les agents dénoncent le sentiment de n'être que « des pions » que l'on déplace sans aucune concertation sur les maquettes organisationnelles ne tenant compte ni de la charge de travail, ni des jours de formation, ni des jours de maladie, les mettant en difficultés et en stress important et permanent.

Le syndicat CGT dénonce également la non prise en compte d'alertes formulées par les membres CHSCT ainsi que le manque de réponses de la direction quant aux demandes et suivis en CHSCT (Centre de Prélèvements GM).
Les alertes et vœux sont très rarement pris en compte et mettent en danger les agents (ex : CDP).

Les membres CHSCT CGT sont toujours en attente de réponse suite à plusieurs courriers (ex : stationnement navettes Laboratoires, relance faite en 2020 sur la Pharmacie faisant suite à un courrier de l'inspection du travail (courrier du 20 septembre 2019)).

Par ce comportement la direction reste indifférente face à la souffrance des agents, reste la seule responsable de leur mal être et de la situation globale des agents et des difficultés de prise en charge des patients créant la perte de chance.

Le non remplacement 1 pour 1 dans plusieurs services en est une démonstration.

Le syndicat CGT dénonce le non-respect des notes de service de la DRH (N° 2021-11) concernant les congés annuels (MIR, Digestif, Cardio,...).

Pour ces raisons, les représentants CGT demandent à la Direction générale de respecter les conditions de travail des agents par des actes et des décisions constructives et de faire preuve d'écoute et d'actions suite aux alertes des représentants du personnel.